



Stratageme de mon patron pour que je démissionne

Par **kitestoi**, le **04/03/2011** à **13:44**

Bonjour.

Après des heures de nuit qui ne m'ont pas été payées, j'ai fait part à mon patron de mon envie de partir et lui ai demandé une rupture conventionnelle qu'il m'a de suite refusé et un peu de tps pour effectuer des travaux urgents chez moi sous forme de congés sans solde dont 1 semaine de CP posé en novembre que mon patron m'a forcé au dernier moment à annuler.

A ce moment mon patron me parle de "licenciement à l'amiable pour abandon de poste". Étant complètement déprimé j'accepte et reste chez moi. Mais depuis 2 semaines je n'ai eu aucune lettre d'avertissement de mon employeur comme prévu.

Aujourd'hui, je suis allé à mon entreprise pour récupérer ma fiche de paie et voir pourquoi mon salaire n'a pas été versé sur mon compte comme à l'habitude. Et surprise! le comptable me sort un chèque avec un solde de tout compte à signer! J'appelle mon patron de suite qui joue l'étonné en s'excusant car il a complètement oublié de suivre la procédure.

Je retourne chez moi et cette fois je reçois un appel d'un conducteur principal, qui me dit qu'il ne comprend plus rien, me demande ce qu'il se passera si l'entreprise refuse un licenciement, et essaye presque de me faire sortir les vers du nez. De plus j'entends que derrière lui il y'a pas mal de gens qui écoutent notre appel.

Il doit me rappeler cette après midi, mais moi je me sent anéantie.

Que dois je faire?

- Lancer les hostilités en envoyant un recommandé mentionnant ma demande de rupture à l'amiable, mes heures de nuit impayées de janvier, le solde de tout compte qu'on a voulu me faire signer, le chèque qui remplace mon virement habituel et ma fiche de paie de février qui ne mentionne même pas les jours d'absence ou de congés sans solde??

- Ou continuer à négocier une procédure de licenciement sachant que leur parole ne vaut rien??

Par **P.M.**, le **04/03/2011** à **14:11**

Bonjour,

Avec le solde de tout compte, vous avez dû avoir l'attestation destinée à Pôle Emploi et il

faudrait savoir ce qu'il y a de mentionné comme motif de la rupture...
Je vous conseillerais pour l'instant de ne pas répondre aux questions qui pourraient vous être posées...